

Conditions requises à l'inscription en 1ère année/ UNE seule session est organisée

- Etre âgé de moins de 23 ans au 01/07/2019
- **Etre titulaire** d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent au minimum ou élève de terminale (*attention si vous êtes retenu.e à l'issue des épreuves du concours, votre admission sera sous réserve de l'obtention de votre Baccalauréat en fin d'année*)
- Respecter le calendrier des épreuves

A noter : l'ESAD ne fait pas partie du dispositif Parcoursup, donc aucune nécessité que l'école figure parmi vos vœux.

Modalités du concours d'entrée 2019

Mise en ligne du sujet	Date limite de pré-inscription en ligne et d'envoi (cachet de la poste faisant foi)	Mise en ligne liste candidats admissibles	Passage entretiens à l'ESAD
Vendredi 1 ^{er} février 2019	Lundi 4 février 2019	Du 4 au 8 mars 2019	Jeudi 28 ou vendredi 29 mars 2019

Le concours se déroule en deux phases : les épreuves de préadmission (admissibilité) et d'admission.

1/ L'épreuve d'ADMISSIBILITE (préadmission) - le 1^{er} février 2019

- Préinscriptions administratives en ligne entre fin janvier et le 4 février 2019 au plus tard, connectez-vous sur le site de l'ESAD, remplissez le formulaire de préinscription **et imprimez-le AVANT de le valider.**
- Le sujet du concours sera mis en ligne sur le site de l'ESAD (www.esad-reims.fr) **le 1^{er} février 2019.**

Vous devrez veiller à vous préinscrire et nous **envoyer votre dossier complet* le 4 février 2019 dernier délai** (cachet de la poste faisant foi) **ou dépôt en main propre le lundi 4 février 2019** au secrétariat de l'ESAD avant 16h, à cette adresse : **ESAD de Reims – 12 rue Libergier – 51100 Reims**

Ce **dossier**, envoyé au moyen d'une enveloppe format A4 maximum, doit comporter :

- a) votre réponse plastique
- b) votre dossier administratif, rassemblé dans une enveloppe format A5 portant de manière bien visible vos noms et prénoms.

Les pièces à glisser dans cette enveloppe A5 sont :

- le formulaire de pré-inscription que vous aurez complété en ligne et imprimé
- un chèque de 55 € à l'ordre libellé à « ESAD Inscriptions »
- la copie de votre baccalauréat (pour les titulaires)
- la copie du dernier bulletin de votre scolarité (terminale, prépa ou autre)

Attention les épreuves plastiques et dossiers administratifs ne seront ni restitués, ni renvoyés.

Dispositions particulières pour les candidats résidant en dehors de France métropolitaine

Pour éviter que vous ne soyez pénalisés par des délais d'acheminement du courrier trop longs, vous pouvez nous envoyer votre dossier administratif (cf. ci-dessus) à l'avance afin qu'il nous parvienne au plus tard le 4 février 2019. Vous y ajouterez :

- 1) la preuve de votre domiciliation hors France Métropolitaine
- 2) l'adresse du site ftp sur lequel nous pourrions consulter votre travail à partir du 5 février et jusqu'au 22 février

L'ensemble des travaux envoyé sera examiné par un jury d'enseignants.

La liste des candidats admis à se présenter à l'entretien sera mise en ligne sur le site de l'ESAD et vaudra convocation aux épreuves orales d'admission (présence obligatoire pour tous y compris les candidats résidant hors de France métropolitaine).

2/ Les épreuves d'ADMISSION

Si vous êtes admissibles, vous serez convoqués par email aux épreuves d'admission **les jeudi 28 ou vendredi 29 mars 2019** qui se déroulent à l'ESAD de Reims.

Matin : épreuve non éliminatoire de dessin (prévoir papier canson format raisin + matériel de dessin et couleur au choix), épreuve d'anglais et épreuve de culture générale à partir de textes envoyés aux candidats admissibles. (NB : prévoir un repas tiré du sac à prendre en commun sur place).

Après-midi : entretien avec les jurys. Au cours de cet entretien, chaque candidat devra présenter les épreuves de la matinée ainsi que son travail personnel (sélection de 10 projets maximum).

La liste des candidats admis sera mise en ligne dans le courant de la semaine suivant les épreuves. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'ESAD.